



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Nature et Transitions

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public , Exploitant , GIE -
Groupement d'intérêt économique

Domaines secondaires

Environnement , Climat , Biodiversité

Date de fin de publication

1 décembre 2023

Face à l'érosion de la biodiversité, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite susciter et soutenir des initiatives visant à préserver et/ou restaurer la biodiversité.

Échéances

Les dossiers peuvent être déposés en continu jusqu'à la fin de l'appel à projets le
1er décembre 2023.

L'étude des dossiers sera effectuée en 2 périodes :

juin-juillet 2023

janvier-février 2024.

Les prises de décision auront lieu respectivement :

automne 2023

été 2024.

Objectifs

Au travers de cet appel à projets, il s'agit notamment :

d'accompagner la transition écologique des activités humaines pour réduire leur impact / leurs empreintes sur la biodiversité ;
de maintenir les **cœurs de biodiversité** en bon état de conservation, de restaurer le fonctionnement des **écosystèmes** et de recréer des écosystèmes résilients en travaillant sur la renaturation.

L'appel à projets « Nature et transitions » est un outil de mise en oeuvre d'objectifs et d'actions spécifiques de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB).

Les thématiques abordées sont multiples : continuités écologiques, restauration de milieux, plans d'action trame verte et bleue, innovation, expérimentation.

Plusieurs "fiches actions" sont proposées.

Bénéficiaires

Cet appel à projets est ouvert, en fonction de la typologie des actions et thématiques abordées (cf. règlement de l'appel à projets), aux entités de droit public ou privé à l'exclusion des personnes physiques :

collectivités et leurs groupements
entreprises
organisations professionnelles agricoles
associations (sous conditions)

Montant

Montant minimum des dépenses éligibles : 10 000 €

Le taux d'aide, le montant maximum et les types de dépenses éligibles dépendent des types de projets (cf. règlement de l'appel à projets).

Critères de sélection

Les conditions d'éligibilité détaillées figurent aux articles 6.3 et 7 du règlement de l'appel à projets ainsi que dans le détail des "fiches actions".

La sélection des projets sera effectuée selon les critères indiqués à l'article 6.3 du règlement de l'appel à projets.

Comment faire ma demande ?

Les modalités complètes de l'appel à projets (conditions d'éligibilité, attendus des projets....) se trouvent dans le règlement téléchargeable ci-dessous.

Les dossiers de candidature sont à transmettre par voie dématérialisée à l'adresse :

biodiversite@nouvelle-aquitaine.fr

Les formulaires à utiliser dépendent de la fiche action retenue. Ils sont téléchargeables ci-dessous.

Correspondants

Service Biodiversité - Site de Poitiers

05 49 38 47 16

Service Biodiversité - Site de Limoges

05 55 45 00 89

Service Biodiversité - Site de Bordeaux

05 56 56 38 94